

Association ACCOMPLIR

49, rue Saint-Denis Paris 1^{er} – www.accomplir.asso.fr – contact@accomplir.asso.fr – 01 40 28 06 21

Arguments contre le principe du « grand toit » et de la « passerelle » liés au concept architectural de « Carreau » prévu originellement par la SEURA-Mangin pour le futur bâtiment du Forum des Halles (03/02/07)

Résumé de ce document : La stratégie urbaine proposée par SEURA-Mangin en première phase a été retenue par le Maire de Paris. En revanche, sa stratégie architecturale (celle du « Carreau », comprenant deux bâtiments parallélépipédiques, un grand toit couvrant le cratère et une passerelle) a été écartée, d'où l'organisation du concours d'architecture pour le futur bâtiment du Forum en novembre 2006. Pourtant le terme de « Carreau » a été conservé dans l'intitulé du concours et risque d'induire les candidats en erreur. Ceci serait d'autant plus regrettable que ce parti architectural, dans sa forme originelle ou dans ses évolutions, était partiellement contradictoire avec la stratégie urbaine retenue, et qu'il pose par ailleurs des problèmes fonctionnels importants. Le présent texte, rédigé par l'association ACCOMPLIR, milite pour des propositions architecturales qui respectent la stratégie urbaine adoptée et évitent les inconvénients fonctionnels à craindre dans une proposition qui s'inspirerait du parti architectural du « Carreau ».

En bref, nous formulons quatre souhaits essentiels :

- que la Place Basse ne soit pas couverte et reste un espace public,
- que l'axe est-ouest soit préservé mais que le projet de passerelle au-dessus du cratère soit écarté,
- que l'hypothèse du maintien du Jardin Lalanne sur son site actuel (au pied du futur bâtiment côté nord-ouest) soit intégrée dans la proposition architecturale comme un défi à relever et non comme une contrainte à supprimer.

*

I – Rappel de la stratégie urbaine retenue pour le projet des Halles

A l'issue du marché d'étude de définition de 2004, l'équipe SEURA-Mangin a été retenue pour la stratégie urbaine qu'elle avait proposée, et non pour son parti architectural (le « Carreau »). Le Maire de Paris a décidé d'organiser un concours international sur la partie architecturale tout en respectant la stratégie urbaine définie par SEURA-Mangin.

Cette stratégie pourrait se résumer dans les 6 points suivants :

- 1) Etablir une frontière nette entre la zone constructible (correspondant au bâti actuel et définie par le périmètre mis au concours) et la zone non constructible (Jardin) ;
- 2) Elargir le Jardin le plus possible par :
 - le dégagement dans le Jardin d'un grand axe est-ouest qui se prolonge, au-delà du cratère, dans la rue Cossonnerie jusqu'au boulevard Sébastopol,

- la faible élévation des futurs bâtiments, censés à l'origine ne pas dépasser la canopée des arbres, de sorte que le « volume vide » laissé au-dessus des futurs bâtiments vienne donner plus d'ampleur au jardin ;
- 3) Signaler et mettre en valeur la présence de la gare souterraine et de la liaison dessus-dessous ;
- 4) Faire descendre le plus possible de lumière naturelle dans le cratère du Forum ;
- 5) Créer une relation et un accès entre le Jardin et le Forum, et si possible faire entrer le Jardin dans le Forum ;
- 6) Préserver la possibilité de conserver sur place le jardin Lalanne (ou « Jardin d'aventure ») situé dans le coin nord est du Jardin des Halles, au pied du futur bâtiment, sur un espace de 2 700 m² en forme de cuvette, enclos et réservé aux enfants. *NB : Cette possibilité n'existait pas dans le premier rendu de Mangin, mais dans la deuxième version présentée suite aux « questions complémentaires » de la Ville en octobre 2004.*

II – Le projet architectural du « Carreau »

Bien que le parti architectural de SEURA-Mangin ait été écarté, sa conception architecturale a continué de s'imposer à travers les représentations graphiques de son « Carreau » diffusées abondamment tout au long de la concertation en 2005 et 2006. Le terme même de « Carreau » n'a été écarté du cahier des charges qu'à la dernière minute, lors de la réunion de concertation finale. Malheureusement, ce terme figure dans l'intitulé du concours et il convient donc de bien préciser qu'il ne doit pas être pris à la lettre et que les candidats disposent de la plus grande liberté quant au projet à inventer. De fait, au vu des inconvénients de l'ex-projet de « Carreau », nous ne pouvons que souhaiter que les candidats ne le reconduisent pas.

Ce projet de « Carreau » se composait essentiellement :

- de deux pavillons parallélépipédiques (l'un côté Berger, l'autre côté Rambuteau),
- d'une passerelle jetée au-dessus du cratère du Forum,
- et d'un grand toit plat, carré et vitré surmontant l'ensemble.

Nous souhaitons faire la démonstration :

- que ce parti architectural ou les partis architecturaux qui s'en inspireraient seraient dans une certaine mesure contradictoire avec la stratégie urbaine retenue,
- qu'ils poseraient en outre de nombreux problèmes fonctionnels.

III – Les contradictions entre le parti architectural du « Carreau » et la stratégie urbaine retenue

1) Délimitation nette de la zone constructible du côté du Jardin

Dans la première proposition de SEURA-Mangin, le Carreau carré débordait dans le jardin à travers la création d'un grand auvent de 22 mètres surplombant la partie est du Jardin, et l'installation sous cet auvent de terrasses de café. Dans la deuxième version de sa proposition, SEURA-Mangin réduisait l'auvent pour conserver le jardin Lalanne. Dès sa désignation, il a trahi cet engagement à l'égard des habitants et a recommencé à militer pour un grand toit carré avec un grand auvent sur le jardin.

Heureusement, le Comité permanent de concertation a obtenu :

- l'interdiction de tout débordement du bâtiment au-delà de la zone constructible (pas d'empiètement par un auvent) ;
- et l'interdiction d'installer des terrasses de café au delà du périmètre constructible, l'espace du jardin étant sanctuarisé par rapport à toute occupation commerciale : si des terrasses de café sont prévues par les candidats, elles doivent obligatoirement être installées à l'intérieur du périmètre constructible.

2) Dégagement d'un grand axe est-ouest pour un élargissement maximal du Jardin

Compte tenu de l'effet Venturi, SEURA-Mangin a admis au fil du temps qu'il serait nécessaire d'ajouter au grand toit du « Carreau » deux parois latérales à l'est et à l'ouest. Mais ceci est contraire à sa stratégie urbaine : le grand axe est-ouest, au lieu de se prolonger jusqu'au boulevard Sébastopol, serait arrêté à la frontière même du bâtiment.

Contrairement à ce qu'espérait SEURA-Mangin, une étude de flux réalisée en 2006 a démontré que l'accès au Forum depuis le jardin et en particulier la passerelle prévue au-dessus du cratère ne seraient que très faiblement fréquentés. Une telle passerelle ne pourrait certainement pas rester ouverte la nuit ni aux heures de fermeture du centre commercial pour des raisons de sécurité évidente ; elle devrait donc elle aussi être barrée par une porte, d'autant que sans fermeture, la passerelle étant orientée est-ouest, le vent dominant d'ouest créerait un courant d'air permanent. Même si le bâtiment était fermé à chaque extrémité, l'ouverture quasiment permanente des portes pour laisser entrer les visiteurs favoriserait une perte d'air froid l'été et chaud l'hiver. La matérialisation du grand axe est-ouest par une passerelle serait donc, paradoxalement, contradictoire avec le principe même de cet axe.

Dans la deuxième proposition de SEURA-Mangin, le concept d'un toit trop monotonement plat a été écarté au profit d'une variabilité dans les hauteurs. Selon le cahier des charges, le bâtiment pourrait désormais s'élever jusqu'à 13 mètres, voire 25 mètres par endroits. Dans ces conditions, si un toit recouvrait le cratère, non seulement l'axe est-ouest serait interrompu mais le vide situé au-dessus du cratère et destiné à élargir la dimension perçue du jardin n'existerait plus.

3) Mise en valeur de la gare souterraine et liaison dessus-dessous

Un toit recouvrant le cratère serait comme un couvercle refermé sur le sous-sol, au lieu de mettre en valeur la liaison « volcanique » avec la gare souterraine.

4) Eclairage naturel du cratère

Un « toit filtrant » situé à deux étages ou davantage au-dessus du sol ne parviendrait à faire descendre que peu de lumière au troisième sous-sol, contrairement à des verrières latérales comme actuellement. La lumière zénithale descendrait peut-être assez bien à travers le toit vitré jusqu'au fond du trou ; pour toutes les autres heures de la journée, une solution avec des verrières latérales serait incontestablement plus efficace.

Le dispositif de passerelle occulterait une part supplémentaire de la lumière naturelle.

5) Relation et accès entre le Jardin et le Forum

La couverture par un toit empêcherait toute entrée du Jardin dans le Forum, par exemple sous la forme de végétalisation des terrasses successives qui descendent vers le fond du cratère.

Même en l'absence de végétation, le contact avec la nature représentée par le soleil, le vent ou la pluie est très précieux pour les gens qui travaillent toute la journée sous terre dans le Forum, et ce contact serait empêché par la couverture de la Place Basse.

6) Préservation de la possibilité de conserver le Jardin Lalanne

Alors que dans la version de son projet adoptée par le Maire de Paris, l'équipe SEURA-Mangin prévoyait la conservation sur place du jardin Lalanne (conformément au souhait exprimé par la Ville lors des « questions complémentaires » posées aux quatre candidats en 2004), quelques mois à peine après sa désignation comme coordonnateur du projet et maître d'œuvre de la rénovation du Jardin des Halles, SEURA-Mangin annonçait son intention de supprimer le Jardin Lalanne, à seule fin semble-t-il de pouvoir doter le futur « Carreau » d'un auvent de 22 mètres lui permettant d'être « carré » malgré son emprise au sol rectangulaire. Le projet de jardin que cette équipe a dessiné et dont elle a réalisé une maquette début 2006 entérinait cette suppression, en l'absence de toute concertation et de toute décision politique et malgré une vive contestation de la part des usagers du Jardin Lalanne.

Pourtant, le programme officiel du marché passé à SEURA-Mangin en octobre 2005 lui demandait explicitement d'« étudier la conservation du Jardin Lalanne ». Cette étude n'a pas été réalisée. Un comité de défense de 800 personnes s'est mobilisé, a déjà organisé trois manifestations et lancé une importante campagne de presse (cf le site <http://jardindaventure.free.fr/>). Ce comité a obtenu que le périmètre constructible n'empiète pas sur le site actuel du jardin Lalanne, que des terrasses ne puissent pas être installées à cet endroit, qu'un audit de sécurité soit réalisé sur le jardin Lalanne et que celui-ci soit remis aux normes de sécurité. Le jardin Lalanne a été provisoirement fermé en décembre 2006 pour permettre cette remise aux normes, mais il devrait réouvrir dès le mois d'avril 2007. Parallèlement, le Comité s'efforce d'obtenir enfin une concertation sur ce sujet, et tant que cette concertation n'a pas eu lieu, la décision finale ne saurait être prise.

C'est pourquoi nous souhaiterions vivement que les candidats intègrent, dans leur proposition architecturale et dans leur programmation, l'hypothèse de conservation du jardin Lalanne sur son site actuel (avec remise aux normes de sécurité, restauration des parties endommagées, adaptation du type de public accueilli, meilleure insertion paysagère).

IV – Problèmes fonctionnels posés par le toit et la passerelle

Outre leur caractère partiellement contradictoire avec la stratégie urbaine retenue, l'option de couverture du cratère et de franchissement par une passerelle présenterait de nombreux inconvénients sur le plan fonctionnel.

Arguments fonctionnels contre la couverture du cratère par un toit :

1) Activités de plein air

La place Basse et les terrasses permettent de nombreuses activités de plein air très agréables et conviviales, comme l'ont montré les animations organisées par Espace Expansion ou par d'autres intervenants (concerts, spectacles...).

2) Perspective

Avec un toit, la vue en perspective sur Saint-Eustache n'existerait plus.

3) Bruit

La suppression des verrières latérales et leur remplacement par un toit créerait une immense salle centrale avec un brouhaha permanent très fatigant (cf l'ambiance sonore de la Place Carrée, qui est beaucoup moins grande que ne serait cet espace).

4) Statut privé / public

Le statut actuel de la Place Basse est celui d'une place publique. Si les verrières latérales étaient remplacées par un toit, toute distinction entre l'espace public de la place et l'espace privé du centre commercial disparaîtrait (musique et annonces du centre commercial notamment). L'espace privé gagnerait au détriment de l'espace public.

5) Sécurité

L'accès au plein air est psychologiquement rassurant pour les gens qui peuvent avoir un sentiment anxieux en se sentant enfermés dans le sous-sol, et cet accès pourrait s'avérer vraiment crucial en cas d'incendie.

6) Protection de l'environnement

Le volume d'air correspondant serait coûteux à climatiser en été et à réchauffer en hiver, ce qui ne correspond pas aux exigences de protection de l'environnement. Or les critères environnementaux comptent pour une part non négligeable dans l'évaluation des projets présentés au concours (30 %).

Arguments fonctionnels contre le franchissement du cratère par une passerelle :

Nous craignons l'effet « Pont des suicidés » ou plus simplement le risque de jets d'objets divers en direction de la Place Basse située trois niveaux plus bas, compte tenu en particulier du nombre de personnes fréquentant le site, dont 25 % a moins de 25 ans, et du précédent de la passerelle de la Porte du Pont Neuf, condamnée depuis plus de dix ans pour cette raison.

Si une passerelle était construite, la tentation pour éviter ce risque serait probablement de l'enfermer dans un tube, ce qui serait anxieux et développerait un sentiment d'insécurité. Si la passerelle était couverte, elle risquerait d'être « squattée » la nuit. Si elle était squattée, elle serait fermée par des portes. Si elle était périodiquement fermée, il faudrait de toute façon prévoir une circulation est-ouest alternative.

CONCLUSION

Nous avons obtenu que le terme de « Carreau » soit retiré du cahier des charges. Nous souhaitons que les architectes se sentent vraiment libres de s'écarter de la conception architecturale sous-jacente à ce terme (bâtiments parallélépipédiques, grand toit, passerelle), et qu'en revanche ils respectent les grands principes d'urbanisme qui ont été adoptés par le Conseil de Paris et sur lesquels il n'est pas possible ni souhaitable de revenir.

Nous sommes ainsi très favorables

- à l'interdiction de tout débordement du bâtiment ou des activités commerciales vers le jardin.
- à l'élargissement de la perspective vers le boulevard Sébastopol,
- à l'élargissement de la dimension perçue du jardin par la « construction du vide » au-dessus du cratère (selon une formule employée par la SEURA elle-même),
- à l'éclairage du cratère par la lumière naturelle à travers un nouveau système de verrières latérales,
- à l'entrée du jardin dans le Forum grâce à la végétalisation d'une partie des terrasses,
- à la préservation du Jardin Lalanne sur son site actuel.

Nous souhaitons en outre :

- que les formes architecturales soient le plus « libres » possible,
- que l'axe est-ouest soit un axe visuel, et que le cheminement est-ouest prenne la forme d'allées (promenoir, « cloître », etc.) tout autour du cratère – compte tenu que la circulation piétonne de transit est-ouest est assurée par les rues Berger et Rambuteau,
- que le caractère monumental du cratère et sa symbolique « volcanique » soient valorisés.

Contre un « Carreau » et pour un « Forum »

Et voici un dernier vœu : le terme de *Carreau* nous déplaît non seulement parce qu'il évoque le projet « toit carré » de SEURA-Mangin écarté par le Maire de Paris, mais parce qu'il renvoie à une pratique purement commerciale (« étaler des marchandises ») alors que le nom en usage actuellement de *Forum* renvoie à la fois à une dimension commerciale et à la dimension de la rencontre « gratuite » et du débat, que nous souhaiterions voir intensifier et valoriser dans le futur bâtiment.

C'est pourquoi nous souhaiterions :

- que les candidats favorisent tout ce qui pourra concourir à renforcer le caractère d'espace public et gratuit de la Place Basse, ce qui passe par la proscription de toute intrusion, sur cet espace, des activités commerciales,
- que le bâtiment valorise toutes les pratiques amateurs collectives et favorise les rencontres et les échanges,
- qu'une salle de réunion pouvant accueillir 200 personnes soient prévue dans le programme libre laissé à l'appréciation des architectes.